

Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Le 20 janvier 2017

**Divulgarion des indices d'augmentation des loyers 2017 :
La Régie du logement est avant tout un tribunal**

La direction de l'APAGM est heureuse de constater que le communiqué de presse émis cette année par la Régie du logement ne présente pas des estimations hypothétiques de moyennes d'augmentation des loyers par type de chauffage, chiffres qui n'avaient aucune valeur légale.

L'APAGM dénonce depuis toujours ce genre de communiqué de presse considérant le fait qu'il n'appartient pas à un tribunal de faire des suggestions d'augmentation de loyer quand la loi lui confère le mandat d'appliquer la méthode de fixation des loyers. Le communiqué de la Régie favorisait la confusion auprès des locataires, qui étaient convaincus que le pourcentage indiqué était obligatoire et se servaient dudit communiqué comme preuve. Il revenait alors au propriétaire et même à des régisseurs, lors des audiences pour fixation, d'expliquer que chaque logement de chaque immeuble est un cas d'espèce.

L'Association est intervenue à maintes reprises aussi bien auprès de la Régie du logement qu'auprès des anciens ministres responsables de l'Habitation pour que cesse cette pratique et, qu'enfin, la Régie concentre plutôt ses énergies à la publication des indices légaux et à expliquer comment fonctionne la méthode de fixation des loyers.

- 30 -

Source : Catherine Vallée-Dumas
514-908-9154